

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 7 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAE 132 Subvention de fonctionnement (40 000 euros) à l'association Vacances et Familles pour sa délégation d'Ile de France (93).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Générales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2019 DAE 247 et la convention pluriannuelle du 14 octobre 2019 avec l'Association Vacances et Familles Ile de France ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de la subvention de fonctionnement correspondant à l'exercice 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 1^{ère} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Pour l'année 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros est attribuée à Vacances et Familles domiciliée 14 rue de la Beaune 93100 Montreuil (n° simpa 185288) n° dossier 2021_02862 (DAE).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée, à hauteur de 40 000 euros sur les crédits de la DAE du budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO